

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2008

1. VOTE DES INDEMNITES DU MAIRE

Le maire précise le rôle et la fonction du maire d'une commune de moins de 2.000 habitants. Cet emploi du temps représente un $\frac{3}{4}$ temps avec, en plus, des représentations de la commune dans toutes les manifestations communales et hors commune.

Pour le présent mandat, le maire sollicite un taux de 40 % de l'indice 1015 de l'échelle de la fonction publique territoriale (rappel de la valeur de l'indice 1015 : 3.741,26€)

40 % : 15 voix

38 % : 3 voix

L'indemnité du maire est donc fixée à 40 % de l'indice brut 1015.

2. VOTE DES INDEMNITES DES ADJOINTS

a) 1^{er} adjoint

Le maire rappelle les fonctions de Mr François MARY, responsable des bâtiments et propose le taux de 15 % de l'indice

15 % : 16 voix

16,5 % : 1 voix

14 % : 1 voix

Le taux retenu pour l'indemnité du 1^{er} adjoint sera de 15 % de l'indice 1015.

b) 2^{ème} et 3^{ème} adjoints

Le maire rappelle les fonctions de Mme Thérèse-Marie MERCERON dans la commission « Jeunesse ».

En ce qui concerne les fonctions de Mr Gilles RENAUDET, responsable de la voirie, elles seront modifiées de part la suppression de la gestion du personnel de la voirie ainsi que la suppression de la création de lotissements (maintien de l'entretien des lotissements).

Auparavant, le responsable de la voirie avait la même indemnité que le responsable des bâtiments mais pour ce nouveau mandat, le maire propose la même indemnité que le responsable de la commission « jeunesse », à savoir un taux de 13 % pour les 2 postes.

13 % pour le 2 ^{ème} adjoint : 17 voix

13 % pour le 3 ^{ème} adjoint : 14 voix

10 % pour le 3 ^{ème} adjoint : 2 voix
--

12 % pour le 3 ^{ème} adjoint : 1 voix
--

Le taux retenu est de 13 % de l'indice 1015 pour les 2^{ème} et 3^{ème} adjoints.

c) 4^{ème} adjoint

Mr le maire rappelle le taux appliqué lors de l'ancien conseil pour le responsable de la vie associative (10 %) et propose le taux de 11 % pour le 4^{ème} adjoint, Mr BERTIN Dominique.

11 % : 13 voix

13 % : 2 voix

10 % : 2 voix

12 % : 1 voix

Le taux retenu est de 11 % de l'indice 1015 pour le 4^{ème} adjoint.

Mr le maire précise que l'on étudiera la faisabilité relative aux indemnités des conseillers participant activement aux travaux des commissions.

3) DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Un tour de table est organisé pour que chaque conseiller puisse donner ses choix.

IL est précisé :

- que la commission « finances » est composée de tous les membres du conseil municipal.
- que des membres extérieurs pourront bien-sûr être ajoutés à chaque commission et des responsables adjoints seront déterminés.
- Que le maire est président de toutes les commissions.

En tout état de cause, toute personne ayant un rapport quelconque avec le sujet traité ne doit pas participer.

Le conseil municipal décide d'ouvrir les commissions à des personnes extérieures au conseil et fait appel à toutes les personnes intéressées pour faire partie d'une commission à se faire connaître en mairie ou auprès d'un conseiller.

1. COMMISSION « PATRIMOINE BATI – URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME – ASSAINISSEMENT »

- Bâtiments communaux, aménagements urbains, lotissements (création): François MARY – François CHOLOUX – Jean-Marie GROLLEAU – Dominique BERTIN – Gilles RENAUDET – Emmanuel RAMBAULT – Michel BOCHE – Alexandre FAURET (8 personnes)
2. **COMMISSION « ENFANCE JEUNESSE »**
 - écoles, restaurant scolaire, garderie périscolaire – Centre de Loisirs Sans Hébergement, conseil des jeunes) : Thérèse-Marie MERCERON – Fanny MOREAU – Isabelle PICHERIT – Marie-Christine AUBINEAU – Patricia TURPEAU – Dominique BERTIN – Jean BOULY (7 personnes).
 3. **COMMISSION « ENVIRONNEMENT NATUREL »**
 - Voirie, lotissements (entretien), embellissement de la commune et espaces verts : Gilles RENAUDET – François CHOLOUX – Jean-Marie GROLLEAU – Patricia TURPEAU – Emmanuel RAMBAULT – Alexandre FAURET – Sébastien GOYEAU – Serge MERCERON – François MARY (9 personnes)
 4. **COMMISSION « VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE »**
 - Ouverture sur l'extérieur, gestion des salles communales : Dominique BERTIN – Fanny MOREAU – Véronique COUDREAU – Thérèse-Marie MERCERON – Michel BOCHE – Dominique BOUSSARD – François MARY (7 personnes).
 5. **COMMISSION « COMMUNICATION – INFORMATION »**
 - Réunions publiques, bulletin municipal, Ch.I.C., agenda... : François CHOLOUX - Serge MERCERON – Dominique BOUSSARD (3 personnes)
 6. **COMMISSION « INTERCOMMUNALITE »**
 - Communauté de communes « Cœur du Bocage », Pays du Bocage Bressuirais, Syndicat du Val de Loire, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Thouaret, etc... : Isabelle PICHERIT – Véronique COUDREAU – Marie-Christine AUBINEAU – Jean-Marie GROLLEAU – Jean BOULY – Sébastien GOYEAU – Serge MERCERON (7 personnes).
 7. **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
 - Aide sociale pour les personnes en précarité sur la commune et gestion de la maison de retraite.
 1. 8 membres élus : Véronique COUDREAU – Isabelle PICHERIT – Patricia TURPEAU – Thérèse-Marie MERCERON – Michel BOCHE – Alexandre FAURET – François MARY et Dominique BERTIN.
 2. 8 membres seront nommés par le maire représentant le secteur social, les handicapés, les personnes âgées...

4) DESIGNATION DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- **Communauté de communes « Cœur du Bocage » :**
 1. 6 titulaires : Bertrand CHATAIGNER – François MARY – Dominique BERTIN – Jean-Marie GROLLEAU – François CHOLOUX – Jean BOULY
 2. et 2 suppléants : Serge MERCERON et Sébastien GOYEAU
- **S.V.L. :**
 1. 2 titulaires : Gilles RENAUDET et Isabelle PICHERIT
 2. 2 suppléants : Patricia TURPEAU et Emmanuel RAMBAULT
- **S.I.A.H. (Thouaret) :**
 1. 2 titulaires : Michel BOCHE et Jean-Marie GROLLEAU
 2. 1 suppléant : Thérèse-Marie MERCERON
- **SOREGIES :**
 1. 1 titulaire : Bertrand CHATAIGNER
 2. 1 suppléant : François MARY
- **Prévention routière :**
 1. 1 titulaire : Gilles RENAUDET
- **OPAC :**
 1. 2 titulaires : Gilles RENAUDET et Jean-Marie GROLLEAU
 2. 2 suppléants : Marie-Christine AUBINEAU et Emmanuel RAMBAULT
- **Correspondant défense :**
 1. 1 titulaire : Dominique BERTIN
- **1. Comité National d'Action Sociale (CNAS)**
 1. 1 délégué : Bertrand CHATAIGNER

4. Prochaines réunions :

Le principe pour les réunions de conseil est le 1^{er} lundi de chaque mois.

- 14 avril à 18 h 30 : Vote des 3 taxes directes locales – vote des subventions aux associations - vote du budget 2008 et du compte administratif 2007 pour le CCAS et la commune avec la présence du Trésorier, Mr FUENTES.